



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Date de convocation : 3 septembre 2025.

Etaient présents

Guy GUÉGUEN, Isabelle CREIGNOU, Loïc BERNARD, Morgane CABON, Christian LE NAN, Marie-Françoise CLOAREC, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Christelle DIVERREZ, Jean-Yves GUILLERM, Mathieu GUILLERM, Sophie GUILLERM, Morgane LE BOULAIRE, Roland LE TURQUAIS, Léna PICART, Vincent TALOC.

Étaient absents Marie-Hélène MOYSAN, absente excusée, pouvoir à Thierry CLEUZIOU.
Jérôme MIOSSEC, absent excusé.

Secrétaire de séance (Article L.2121-15 du CGCT) : Danièle CLOAREC.

La condition de quorum atteinte, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.
2. Travaux / investissements
 - * *Aménagement de la rue du Bugn : Validation de l'Avant-Projet Définitif et lancement de la consultation des entreprises.*
 - * *Travaux d'extension du pôle enfance « Arc en ciel » : point d'avancement.*
 - * *Réhabilitation d'un ancien corps de ferme en logement social : point d'avancement.*
 - * *Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie.*
 - * *Espace Socioculturel : Projet de travaux d'acoustique.*
 - * *Intracring – Rénovation énergétique de l'éclairage public : point d'avancement.*
 - * *Etude de la structure du pont de Kerfaven.*
3. Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
 - * *Modification statutaire relative aux compétences de la CCPL – « Défense extérieure contre l'incendie ».*
4. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article L. 2122-22 du CGCT).
5. Compte-rendu des Commissions.
6. Questions diverses.
7. Agenda.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

(Délibération n°2025-09-01)

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion par mail, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter et, conformément à l'article L.2121-23 du CGCT, le soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Travaux et investissements.

2.1. Aménagement de la rue du Bugn : Validation de l'Avant-Projet Définitif et lancement de la consultation des entreprises

(Délibération n°2025-09-02)

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire informe les élus de la réception de l'Avant-Projet Définitif de l'aménagement et la sécurisation de la *rue du Bugn*.

Le projet de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) préparé par ING Concept tient compte des demandes du Conseil Départemental en matière de circulation douce et piétonne.

C'est pourquoi, et afin d'anticiper la mise en ligne du DCE avant la tenue de la prochaine réunion, M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de lancer la consultation des entreprises dès que le DCE sera finalisé.

Une réunion de présentation du projet sera proposée aux riverains de la *rue du Bugn* dans le courant du mois d'Octobre.

Les travaux seraient susceptibles de démarrer en début d'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- × **VALIDE** l'avant-projet définitif présenté,
- × **AUTORISE** M. le Maire à lancer la consultation des entreprises devant aboutir au choix des entreprises pour l'aménagement et la sécurisation de la *rue du Bugn*,
- × **AUTORISE** M. le Maire, dans la mesure où il n'est pas prévu de réunion de Conseil Municipal dans les jours qui suivront la date de dépôt des plis, à ouvrir les plis, et à procéder à l'étude et à l'analyse des offres.

2.2. Travaux d'extension du pôle enfance « Arc en ciel » : point d'avancement.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Présentation d'un point d'avancement des travaux d'extension du pôle enfance « Arc en ciel ».

La maçonnerie et la charpente sont terminées. L'entreprise PHELEP-CREIGNOU doit intervenir dans les prochains jours pour la pose de la couverture en ardoise. S'en suivra les menuiseries extérieures et les aménagements intérieurs.

Nous sommes toujours dans l'optique d'une ouverture du bâtiment agrandi aux vacances de février 2026.

Concernant le sinistre en-cours pour lequel les expertises se sont succédées ces dernières années, les travaux de reprise de l'isolation et des faux-plafonds du bâtiment ont été réalisés. L'entreprise FAGON a procédé aux travaux début août afin de pouvoir laisser place nette au centre de loisirs pour son aménagement après le 15 août.

Selon le protocole d'accord transmis par l'expert, les responsabilités de chacun sont répertoriées de la sorte :

- * Ax'Nova (attributaire du lot) : 25 %
- * Bruno FAGON (sous-traitant Ax'Nova) : 25 %
- * David PRIGENT (architecte) : 48 %
- * SOCOTEC (contrôle technique / SPS) : 2 %

La dépense totale de remise en état du bâtiment est de 27 179,50 € HT (*pas de TVA car l'entreprise d'origine intervient en réparation sur son propre ouvrage*). Ces travaux comprenaient la dépose du faux-plafonds et de l'isolant existant, puis reprise de l'isolation et du faux-plafonds.

En tout état de cause, et avant la mise en paiement de cette facture, la Commune attendra d'avoir perçu les indemnités dues par chaque assureur.

2.3. Réhabilitation d'un ancien corps de ferme en logement social : point d'avancement.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Présentation d'un point d'avancement des travaux de réhabilitation d'un ancien corps de ferme en logement social.

Les entreprises retenues pour effectuer les travaux ont été notifiées le 16 juillet 2025.

Une réunion de lancement s'est tenue en Mairie le 25 juillet 2025 pour un démarrage à venir dans les prochaines semaines.

La véranda a été démolie par les services techniques durant l'été.

2.4. Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire présente les devis des entreprises concernant le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie, vieillissante et non fonctionnelle en cas de mauvais temps.

La porte en bois avec l'automatisme sera donc remplacée par une porte en aluminium répondant aux prescriptions et exigences de l'ABF.

Une première porte manuelle restera ouverte de manière permanente et remplacera l'existante, quand une seconde porte automatique trouvera sa place à l'intérieur de l'embrasure, permettant ainsi de respecter les engagements en matière d'accessibilité et limitant les dysfonctionnements de l'automatisme extérieur en cas d'intempéries.

- ✕ La porte extérieure sera remplacée par la menuiserie Clément.
- ✕ La porte automatique sera installée par l'entreprise Record pour un prix négocié de 4 600 € HT.

L'installation de la porte automatique peut être réalisée rapidement. La porte extérieure, en revanche, ne sera remplacée que début 2026.

Concernant les portes intérieures de l'étage, elles doivent être remplacées prochainement. La menuiserie Clément vient demain prendre les mesures pour sa mise en fabrication.

2.5. Espace Socioculturel : Projet de travaux d'acoustique.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

L'entreprise retenue Techni Consult interviendra le jeudi 18 septembre prochain pour effectuer l'étude de l'acoustique interne de l'Espace Socioculturel.

La prestation comporte :

- ✕ salle inoccupée, la mesure des temps de réverbération de la salle,
- ✕ la mesure des niveaux de bruit ambiants, en 2 à 3 points de la salle, pendant le service de midi de la cantine,
- ✕ la définition de 1 à 3 scénarios de confortements (*différents matériaux absorbants ou différentes surfaces traitées*).
- ✕ la rédaction d'un rapport de synthèse de cette intervention et le chiffrage des travaux nécessaires à la réalisation des scénarii présentés.

Une fois cette analyse réalisée, nous aurons toutes les données nécessaires pour envisager une phase de travaux en 2026.

2.6. Intracting – Rénovation énergétique de l'éclairage public.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

La consultation pour les travaux Intracting de la Commune est en cours, via le SDEF, avec une réponse des entreprises pour le 12 septembre. Le marché sera attribué par le SDEF fin septembre.

A l'issue, nous ferons un tour complet des installations d'éclairage public afin de valider précisément l'étendu des travaux à réaliser. Un démarrage des travaux peut être espéré fin 2025, début 2026.

Affaire à suivre.

2.7. Etude de la structure du pont de Kerfaven.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. Lénéaïc BLANDIN, Maire de La Roche-Maurice nous a fait parvenir un devis pour étudier la structure du pont de Kerfaven et juger de sa solidité. Ce pont est propriété conjointe de Bodilis, Ploudiry, Saint-Servais et La Roche Maurice. Cette étude d'ingénierie civile permettra de connaître le tonnage maximal autorisé à circuler sur l'ouvrage.

En moyenne, l'étude individuelle de structure a un coût d'environ 1 500 €. Il est convenu que soit établie une facturation partagée entre ces 4 communes, soit environ 350 € par Commune.

3. Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

3.1. **Modification statutaire relative aux compétences de la CCPL – « Défense extérieure contre l'incendie ».** (Délibération n°2025-09-03)

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Le Maire présente la question.

Par délibération n°2025-06-071 du 30 juin 2025, la CCPL a délibéré favorablement en vue de doter l'intercommunalité de la compétence facultative « *Défense extérieure contre l'incendie* ».

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est un élément du service public concourant à la sécurité que doit apporter au quotidien chaque commune à tout citoyen. Elle a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. La réglementation a évolué avec la mise en place du règlement départemental en 2017 afin de clarifier les responsabilités de chacun en créant une véritable compétence et responsabilité du Maire en matière de DECI.

Le service public de la DECI peut être transféré à un EPCI à fiscalité propre. Ce transfert volontaire est effectué dans le cadre des procédures de droit commun (*article L. 5211-17 du CGCT*).

Depuis la prise de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est confrontée à un besoin d'optimisation de ses interventions, les poteaux et bouches incendie étant alimentés par les réseaux d'eau dont elle assure désormais l'entretien et le renouvellement. Le transfert de la compétence DECI constitue une opportunité :

- * de remplacement des poteaux ou bouches incendie lors des travaux de renouvellement des réseaux sous la même maîtrise d'ouvrage,
- * de maîtrise des renforcements de réseaux nécessaires à l'alimentation des poteaux et bouches,
- * de maîtrise des manœuvres sur poteaux qui dégradent ponctuellement la qualité de l'eau, et lien avec les usagers et les services clients des exploitants.

La compétence Défense extérieure contre l'incendie recouvre les missions principales suivantes

(*article R. 2225-7 du CGCT*) :

- les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés ;
- l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau ;
- en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement ;
- toute mesure nécessaire à leur gestion ;
- les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie.

Le transfert de la compétence Défense contre l'incendie à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au 1^{er} janvier 2026 permettra de mutualiser les équipements, d'harmoniser les modes de fonctionnement et de disposer d'un interlocuteur unique en matière de DECI.

Dans ce cadre, il est proposé de doter la CCPL de la compétence facultative « *Défense extérieure contre l'incendie* ».

Conformément à l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur ces modifications statutaires. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu la délibération n°2025-06-071 du conseil communautaire de la CCPL du 30 juin 2025, approuvant la modification statutaire relative à la compétence facultative « *Défense contre l'incendie* » ;

Considérant le projet de statuts ci-joint ;

Ayant entendu son rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- × **APPROUVE**, *dans le cadre de l'article L5211-17 du CGCT, la modification statutaire, concernant la compétence facultative « Défense extérieure contre l'incendie : travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés / l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau / en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement / toute mesure nécessaire à leur gestion / les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie. »*
- × **MODIFIE** *les statuts de Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en conséquence.*
- × **SOLLICITE** *Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de la compétence.*

4. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article L. 2122-22 du CGCT).

4.1. Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a renoncé au Droit de Préemption Urbain de la Commune lors de la cession immobilière ci-après :

- × DIA 029 010 25 00005

4.2. Compte-rendu de la délégation du Maire.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n°2020-06-03 du 2 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Numéro	Libellé	Entreprise / Bénéficiaire	Montant HT
2025-026	Remplacement du ballon d'eau chaude Logement communal – 7 rue des capucines	Laurent LE GALL	939,60 €
2025-027	Etude de l'acoustique interne de l'espace Socioculturel	Techni Consult	1 800 €
2025-028	Remise en état du faux-plafonds du pôle enfance « Arc en ciel »	Bruno FAGON	27 179,50 €
2025-029	Acquisition de 2 tables de tennis de table pour le Bodilis Plougar Tennis de Table	Decathlon Pro	1 424,98 €

5. Compte rendu des commissions.

5.1. Commission communautaire « Environnement et GEMAPI ».

Rapporteur : M. Loïc BERNARD, Adjoint au Maire

Elle s'est tenue le vendredi 5 septembre de 9h00 à 17h45 au pôle communautaire.

6. Questions diverses.

6.1. *Eglise Notre Dame - UNESCO.*

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Un point est fait pour donner suite à la venue [REDACTED], chargé de mission UNESCO – Enclos paroissiaux en Finistère pour le compte du Conseil Départemental.

Un compte-rendu de 3 pages s'en est suivi sur lequel figurent des pistes de travail et d'amélioration à mener dans les prochains mois afin de pouvoir prétendre à poursuivre la démarche.

████████████████████

[illegible]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur les conseils de [REDACTED], un rendez-vous avec le CAUE du Finistère afin de travailler sur l'amélioration de ces différents points est programmé demain en Mairie.

Affaire à suivre.

6.2. Retour sur les visites à l'église Notre Dame – Saison 2025.

Rapporteur : Mme Marie-Françoise CLOAREC, Adjointe au Maire

Présentation d'un bilan pour donner suite à la saison estivale.

- * En juillet, ce sont 220 touristes qui ont fréquenté l'église + La Belle Estivale avec une bonne fréquentation.
- * En août, ce sont 502 touristes + pardon du 15 août avec également une bonne fréquentation.

6.3. Ecole Notre Dame : Rentrée scolaire et mise à disposition animateur communal.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire fait un point sur la rentrée scolaire qui a vu 121 élèves venir garnir les rangs de l'école. Une visite de rentrée doit se tenir prochainement.

Par ailleurs, et afin de répondre favorablement à une demande de la Commune de Plougar, David MORVAN interviendra pour le sport à l'école de Plougar à raison de 3 heures par semaine. Son temps de présence sur Plougar sera facturé au même titre que les activités en lien avec l'animation conjointe à nos 2 Communes.

Avec cette réorganisation, son planning ne lui laisse plus de marge de manœuvre possible.

6.4. ALSH : Arrivée sur Bodilis.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire fait un point sur l'arrivée de l'ALSH au pôle enfance « Arc en ciel » pour donner suite au changement d'organisation et de fonctionnement de l'association.

6.5. Logement communal – 340 rue Notre Dame.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

■■■■■ a pris possession du logement au 340 rue Notre Dame depuis le 1^{er} septembre 2025. Elle prend donc la suite de ■■■■■.

6.6. Renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2027 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Les contrats d'assurance dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle des élus et du personnel arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

Afin d'anticiper la fin de notre engagement auprès de Groupama Loire Bretagne, le cabinet de conseils *Consultassur* qui nous a accompagné en 2022 propose de nous accompagner une nouvelle fois pour renégocier nos marchés d'assurance.

Depuis 2023, la politique de souscription des assureurs s'est considérablement durcie, notamment par la transmission de dossiers de consultation plus complets et précis ou par le nombre important d'infructuosité.

Le cabinet *Consultassur* a transmis un devis pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la renégociation de nos contrats d'assurance pour un montant HT de 1 850,00 €. Ce devis va être signé dans les prochains jours afin que nous puissions commencer à travailler sur le sujet début 2026.

6.7. Projet de régularisation foncière rue Notre Dame.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Présentation du projet de cession foncière d'un bout de parcelle appartenant à M. ■■■■■ situé au ■■■■■

M. ■■■■■ prévoit de supprimer la haie qui se trouve en bordure de Route Départementale et souhaiterait céder à la Commune un bout de parcelle représentant une superficie d'environ 65 m².

Quid des frais de géomètre pour le bornage et des frais de notaire. Après échange, la Commune prendra à sa charge les frais afférents à cette régularisation.

6.8. Longueur de la voirie communale + Panneaux de signalisation de la Commune.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

ING Concept finalise actuellement le tracé de la longueur de la voirie communale en vue d'établir le classement des voies classées dans le domaine public communal.

Ce tracé était auparavant réalisé par les services de l'Etat – DDTM, puis en interne.

Selon les derniers chiffres présentés, quelques kilomètres de voies viendraient agrémenter le linéaire total.

Sinon et pour information, les services techniques achèvent ces prochains jours l'installation des panneaux de rues sur l'ensemble du territoire communal, pour donner suite à la démarche de dénomination et de numérotation des accès aux voies menée en 2023 - 2024.

6.9. *Projet d'implantation d'une antenne relais Orange au terrain de football.*

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Le prestataire de téléphonie *Orange* a pris contact avec la collectivité afin de nous informer d'une phase de recherche d'implantation d'une installation radioélectrique sur le territoire.

Il a été identifié le terrain de football comme une zone potentielle pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile, en raison de sa situation géographique et de la densité de population. Leur objectif est de fournir une connectivité de qualité, permettant aux résidents, aux entreprises et aux visiteurs de bénéficier d'une couverture réseau fiable et performante.

Conscients des préoccupations liées à l'implantation de sites de téléphonie mobile, *Orange* s'engage à respecter les normes et réglementations en vigueur en matière d'environnement et les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques mais aussi en termes d'informations sur la motivation, la nature et les caractéristiques d'ingénierie du projet.

Orange travaille sous le contrôle des autorités compétentes pour garantir une installation conforme à toutes les exigences légales.

La société *Ensio* a été mandatée par *Orange* pour affiner les recherches. Ce projet nécessite la location d'une surface de terrain d'environ 60 m², octroyant le versement d'un loyer annuel à la Commune.

Nous devons donner un accord sur le principe afin de poursuivre ou non le projet de déploiement de cette antenne.

Affaire à suivre.

6.10. *Missions RGPD et Cyber sécurité à compter du 1^{er} janvier 2026.*

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Le Centre de Gestion du Finistère nous accompagne depuis de nombreuses années sur la conformité RGPD au travers de notre prestation de DPD mutualisé.

À compter de 2026, cette prestation prendra fin et sera remplacée par une offre plus globale « *protection des données* », qui intégrera à la fois la conformité RGPD et la cybersécurité.

Comme par le passé, nous mutualiserons notre adhésion par le biais de la CCPL afin de bénéficier d'un tarif avantageux remisé de 20 % sur la prestation.

Dans ce cadre, le tarif pour Bodilis sera de 1 488 € contre 1 860 € sans la mutualisation financière.

La CCPL doit délibérer en novembre à ce sujet et nous délibérerons par la suite.

6.11. *Organisation de la prochaine édition du « Jour de la Nuit ».*

Rapporteur : Mme Marie-Françoise CLOAREC, Adjointe au Maire

La date nationale retenue pour la 17^{ème} édition du « *Jour de la Nuit* » est le 11 octobre 2025. C'est le jour de la sortie élus – personnel. En conséquence, il est proposé de retenir une date différente pour son organisation à Bodilis.

La manifestation se tiendra le samedi 18 octobre à 19h30.

6.12. Trail et marche « Ruban Rose » à Saint-Servais le 28 septembre 2025.

Rapporteur : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire

Présentation de la manifestation « Le Ruban Rose », organisée conjointement par les comités des fêtes de Bodilis et de Saint-Servais le dimanche 28 septembre 2025.

Durant tout le mois d'Octobre, le rose sera à l'honneur pour le lancement de la campagne Octobre rose qui vise à sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Tous les soirs du mois d'octobre, de 20h00 à 22h00, la Mairie sera illuminée d'un mapping de couleur rose.

6.13. Sortie élus – personnel le 11 octobre 2025.

Rapporteur : Mme Morgane CABON, Adjointe au Maire

Morgane CABON fait un point sur la sortie élus – personnel qui se tiendra le samedi 11 octobre prochain.

6.14. Organisation d'une matinée citoyenne.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Il est proposé de renouveler l'initiative d'une matinée citoyenne sur la base du bénévolat.

Le but est d'entretenir le cimetière lors d'un moment convivial et de se retrouver pour déjeuner à l'Hermine le midi. La prochaine matinée citoyenne se tiendra le mercredi 8 octobre 2025.

6.15. Organisation d'une matinée Argent de Poche aux vacances de la Toussaint.

Rapporteur : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire

Il est proposé d'organiser des prochaines matinées « Argent de Poche » pendant les vacances de la Toussaint.

David MORVAN, animateur communal serait disponible les vendredi 24 octobre et mardi 28 octobre.

Il sera proposé aux enfants de confectionner des décorations de Noël en rondins de bois et de reprendre la peinture des décorations actuelles.

6.16. Organisation du repas du CCAS le 25 octobre 2025.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Le repas du CCAS se tiendra le samedi 25 octobre 2025 à la salle Multifonctions.

Une prochaine réunion du CCAS se tiendra le lundi 13 octobre à 20h30 en Mairie. Les convocations vont parvenir dans les prochains jours.

6.17. Conseil Départemental du Finistère : Point sur la ressource en eau au 27 août 2025.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire informe les élus de la réception du bulletin des ressources en eau potable sur le département du Finistère arrêté au 27 août 2025. Il est consultable sur le Porte-Documents électronique.

6.18. Rapport annuel d'activités du SDIS29.

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

M. le Maire informe les élus de la réception du rapport d'activités annuel du SDIS 29. Il est consultable en Mairie et sur le Porte-Documents électronique.

7. Agenda.

22 septembre 2025	Commission Finances à 19h30 - Révision des tarifs communaux.
27 septembre 2025	Conseil Municipal à 10h30.
7 octobre 2025	Réunion annuelle avec les associations en Mairie à 19h15.
8 octobre 2025	Matinée citoyenne.
11 octobre 2025	Sortie élus - personnel.
13 octobre 2025	Réunion CCAS en Mairie à 20h30.
18 octobre 2025	Manifestation « <i>Le Jour de la Nuit</i> » à 19h30.
21 et 22 octobre 2025	Le Conseil Municipal des Jeunes à Paris !
24 octobre 2025	Matinée « <i>Argent de poche</i> ».
25 octobre 2025	Repas du CCAS.
28 octobre 2025	Matinée « <i>Argent de poche</i> ».
3 novembre 2025	Conseil Municipal à 19h00.
18 au 20 novembre 2025	Salon des Maires à Paris.
5 décembre 2025	Soirée récréative à 20h00.
15 décembre 2025	Conseil Municipal à 19h00.
15 mars 2026	1 ^{er} tour des élections municipales.
22 mars 2026	2 ^{ème} tour des élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h20.

Le Maire,
Guy GUEGUEN



Liste des délibérations

- 2025-09-01** *Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.*
- 2025-09-02** *Aménagement de la rue du Bugn : Validation de l'Avant-Projet Définitif et lancement de la consultation des entreprises.*
- 2025-09-03** *Communauté de Communes du Pays de Landivisiau*
Modification statutaire relative aux compétences de la CCPL – « Défense extérieure contre l'incendie ».

Ont signé le Maire et le secrétaire de séance

GUÉGUEN Guy	
CLOAREC Danièle	